



Blonay, le 30 septembre 2022

**Préavis N° 24-2022 concernant l'arrêté d'imposition
pour l'année 2023**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 27 septembre 2022 présidée par Monsieur Yves Filippozzi, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 24-2022,

où la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (65 oui, 1 voix contraire et 2 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel que présenté en annexe.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 27 septembre 2022.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Yves Filippozzi



La secrétaire

Ariane Wunderli